

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF125

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 9, après le mot :

« références : »,

insérer la référence :

« " L. 225-103-1 ", ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.